

Réduisez le montant de votre assurance auto en faisant jouer la concurrence



Vous trouvez que votre [assurance auto](#) vous coûte trop chère? Faites **jouer la concurrence!**

Jusqu'à présent, si vous pouviez renegotier à tous moments les termes de votre [assurance automobile](#), les périodes de résiliation étaient strictement encadrées par le code des Assurances.

Dans de nombreux contrats d'[assurance auto](#), la résiliation du contrat d'assurance [automobile](#) ne pouvait intervenir que dans les deux à trois mois précédant l'échéance annuelle. Une contrainte guère favorable à l'assuré. Près de deux tiers des assurés n'exploitaient pas le potentiel d'économie dans l'assurance automobile et près d'un automobiliste sur trois s'était déjà fait piéger par la reconduction automatique de son contrat d'assurance auto et a été contraint de prolonger son contrat d'assurance auto pendant une année supplémentaire.

L'augmentation de tarif, le changement de domicile, le changement de situation matrimoniale, le changement de situation professionnelle, ou encore le non respect des termes de l'article L113-15-1 de la loi "Chatel" par votre assureur automobile (envoi d'un [avis](#) d'échéance 15 jours avant la date limite de résiliation) constituaient également des motifs de résiliation du contrat d'assurance par l'assuré.

Depuis l'entrée en vigueur de la **loi dite "Hamon"** le 1er janvier 2015 (décret n° 2014-1685 du 29 décembre 2014), **les contraintes administratives liées à la résiliation d'un contrat d'assurance auto se sont assouplies.**

Le contrat peut être résilié à tout moment, par l'assuré, **après une année de couverture** (article L113-15-2 du code des Assurances). Autant dire que l'assuré est en situation plus favorable pour renegotier le [prix](#) de son assurance automobile en changeant si nécessaire d'assureur.

D'autant plus, que dans le même temps, les formalités administratives se sont allégées. Un courriel ou un courrier postal simple suffit à signifier à son ancien assureur de la résiliation du contrat d'assurance auto. L'assuré n'a qu'à signer son nouveau contrat d'assurance auto avec son nouvel assureur. **Les démarches administratives liées à la résiliation sont effectuées par le nouvel assureur retenu** pour un démarrage effectif sous un mois. L'ancien assureur est tenu de rembourser sous un mois le trop-perçu de cotisations d'assurance auto.

En mettant votre assureur auto en concurrence, vous réduirez très certainement le montant de votre assurance automobile.

Entre les différents assureurs [automobiles](#), les différences de tarification sont très significatives.

Les compagnies d'assurance révisent en permanence leurs tarifs pour répondre à des objectifs de conquête sur certaines zones géographiques, sur certaines catégories de risques ou sur certains profils de [conducteurs](#).

Pour être sûr de conserver cet avantage tarifaire les années suivantes, il est nécessaire de comparer régulièrement son contrat d'assurance avec d'autres assureurs plutôt que de renouveler systématiquement son contrat.

En quelques minutes derrière un écran, vous pouvez obtenir de plusieurs assureurs **des propositions d'assurance personnalisées et adaptées à votre situation**.

Les comparateurs d'assurance auto sur la toile **donnent en quelques minutes des devis d'assurance auto**. Les comparateurs limitent les intermédiaires et permettent à l'assuré de bénéficier des tarifs d'assurance auto compétitifs.

En négociant avec votre assureur automobile actuel ou en changeant d'assureur auto, vous allez probablement réaliser des économies sur votre [budget auto](#).

D'autres solutions existent pour réduire le montant de son assurance auto. Vous pourrez réduire le montant de votre prime d'assurance auto en adaptant votre niveau de couverture, votre niveau de franchise ou les [caractéristiques](#) de votre contrat (conducteurs déclarés, usages, etc.).

Pour les petits rouleurs et pour le second véhicule de la famille, la réduction de la prime d'assurance auto peut aussi passer par une assurance calculée sur la base du kilométrage annuel parcouru.

Lm, 08/06/2015